

Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027 Décision n°
C(2022) 8952 du 31 Décembre 2022

Consultation N°02/2026- H.IMPA.RA pour la sélection d'un auditeur externe
pour les partenaires tunisiens du projet : «Hub Transfrontalier pour
l'Innovation à Impact Rapide » (H.IMPA.RA A1-1.3-244)

"

Art. 1 - Objet de l'appel

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par les partenaires tunisiens dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Hub Transfrontalier pour l'Innovation à Impact Rapide » (H.IMPA.RA A1-1.3-244) financés par le programme INTERREG Next Italie -Tunisie 2021-2027.

Les services d'audit seront fournis tout au long de la période complète d'exécution du projet jusqu'à la clôture de la période de mise en œuvre du projet H.IMPA.RA A1-1.3-244

Cela signifie qu'il comprend le processus complet de vérification des dépenses et des recettes selon les exigences de l'Autorité de Gestion durant l'implémentation du projet ainsi que pour le rapport final. La langue du contrat et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, doit être le français.

L'auditeur doit exécuter les tâches qui lui sont confiées conformément aux procédures de mise en œuvre par le Programme en rédigeant au moins un rapport annuel et un rapport final avec la liste de contrôle y afférentes.

En cas de prolongation des activités du programme accordée par la CE, la mission fera l'objet d'une prorogation par un avenant.

Le simple prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

Données globales de projet :

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027 en date 18 Avril 2025 Ref. 5313 le projet « «Hub Transfrontalier pour l'Innovation à Impact Rapide » » (H.IMPA.RA A1-1.3-244 a été approuvé pour un financement total de 831600,00 Euros, avec les partenaires listés ci-dessus :

1. ASS.For.SEO, Società Consortile ar.l Via G.A. Badoero, 67, 00154 Roma
(Bénéficiaire Principal -Part. 1),

2. Bic Sicilia Società a responsabilità limitata Via Pantano D'arci c.da Torre Allegra Blocco Torrazze 95121 Part. 2
3. La Faculté des Sciences de Tunis (FST) Campus Universiatire El Manar 2092 Tunis, Tunisie, Part.3 ;
4. L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) 28 Rue 2 Mars 1934 2025 Carthage Salambô Part. 4

Le budget total des coûts éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de 415800,00 € ainsi répartis :

- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 4 du projet 207900,00€
- Faculté des Sciences de Tunis (FST), partenaire 3 du projet, 207900,00€,

Tout en exigeant que les experts-comptables et les cabinets d'expertise comptable souhaitant participer doivent impérativement figurer sur la liste détenue par le PCC. Ils sont priés de consulter les conditions de ce dite cahier de charge pour connaître les conditions d'admission, les modalités de soumission et la méthode de dépouillement des offres.

Art. 2 - Conditions de participation

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

2.1 Conditions générales :

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 29 Janvier 2026 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de la Tunisie.

2.2 Conditions professionnelles :

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'INSTM

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 3 - Modalités de soumission

Les soumissionnaires intéressés par cette consultation sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) contre décharge et ce, au plus tard le **20/05/2026 à 12H 00**, soit le dernier délai de réception des offres, **le cachet du bureau d'ordre faisant foi.**

Dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

Consultation N°02/2026- H.IMPA.RA pour la sélection d'un auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet : «Hub Transfrontalier pour l'Innovation à Impact Rapide » (H.IMPA.RA A1-1.3-244)

« A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'EVALUATION »

Les candidatures doivent être déposées à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, INSTM, 28 Rue 2 Mars 1934 Carthage Salammbô 2025 Tunis-Tunisie

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027. Les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par le **Partenaire 4** : Institut National des Sciences et Technologies de la Mer INSTM et le **Partenaire 3** : Faculté des Sciences de Tunis (FST) dans le cadre du projet H.IMPA.RA A1-1.3-244, soit un rapport périodique quadrimestriel et un rapport final conformément aux exigences de l'Autorité de Gestion.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec chaque partenaire :

- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer INSTM, partenaire 4 du projet ;
- Faculté des Sciences de Tunis, partenaire 3 du projet.

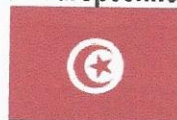
La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 des présents TdR.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- dont l'expert comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 4 - Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- Les TdR	Dûment signés, paraphés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par les partenaires tunisiens du projet H.IMPA.RA ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) ¹	-----

¹ La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente

- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A) ²)	-----
- CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A).
- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
Les documents financiers	Les obligations du participant
- L'offre financière doit être présentée pour l'ensemble du service et compilée en toutes lettres et en chiffre en dinar tunisien et ne peut pas excéder les 3,5% du total <u>des coûts directs éligibles inscrits au budget</u> des partenaires tunisiens.	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 5 - Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès du Partenaires 4 du projet H.IMPA.RA

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter Le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'INSTM

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non-présentation des documents requis.

²Idem

Art. 6 - Méthodologie de dépouillement des offres

6.1 Offre technique :

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 03 ans :30 points Entre 03 et 07 ans: 35 points Au-delà de 07ans: 40 points 	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...).	<ul style="list-style-type: none"> 10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points³ 	60
Le Total		100

6.2 Offre financière :

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre le moins disant. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (Classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50

³ Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)

1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) : $100 * 20 / OF$

6.3 Note globale :

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (60\% NT + 40\% NF)$$

- La Commission compétente sera responsable de :
- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
 - Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art. 7 - Mentions supplémentaires

- Le bénéficiaire principal ou le partenaire est tenu d'informer le PCC du choix de l'auditeur. Le PCC valide la procédure de sélection de l'auditeur par le bénéficiaire principal ou le partenaire, et vérifie l'inscription de l'auditeur choisi sur la longue liste.
- Le PCC informe le bénéficiaire du projet de son accord sur l'auditeur choisi avant la signature du contrat.
 - Il revient au PCC la possibilité d'évaluer la qualité de travail de l'auditeur de sa propre initiative ou à la demande de l'AG ou de l'Autorité d'Audit (AA).
 - Pour les deux programmes INTERREG MED (2021-2027) et INTERREG Italie-Tunisie (2021-2027), les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir le même auditeur. Un auditeur ne peut pas avoir plus de 10 Projets à auditer pour les deux programmes. Le PCC s'assurera du non-dépassement de ce seuil et en informera le bénéficiaire principal ou le partenaire le cas échéant.
 - le montant de chaque contrat sera calculé avec un rapport entre l'offre financière et le montant du budget de chaque partenaire comme indiqué dans l'exemple ci-dessous :



Annexe 1 : Soumission

Je soussigné
 agissant en vertu des pouvoirs
 qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
 Adhérent à la CNSS N°..... Inscrit au
 registre national des entreprises sous le n°.....faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du dossier de Consultation N°02/2026- H.IMPA.RA pour la sélection d'un auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet :«Hub Transfrontalier pour l'Innovation à Impact Rapide » (H.IMPA.RA A1-1.3-244), je m'engage et me soumetts à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses de la présente consultation et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même des honoraires déterminés suivant mon offre financière dans le bordereau des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des prestations dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

L'Institut National des Sciences et Technologie de la Mer (INSTM) se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque Sous le numéro

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais prescrits.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

NEXT Italie - Tunisie

H.IMPA.RA



INSTM

Total Budget coûts éligibles partenaires tunisiens	415800 €	100%	Offre totale économique de l'auditeur	100%
Budget coûts éligibles Partenaire 3	207900,00€	50%	Contrat Partenaire 3	50%
Budget coûts éligibles Partenaire 4	207900,00€,	50%	Contrat Partenaire 4	50%

Le Chargé de la Direction de l'INSTM

Prof. Mohammed Salah Azaza.


Le Chargé de la Direction
de l'Institut National des Sciences
et Technologies de la Mer
Mohamed Salah AZAZA

La Coordinatrice du projet

Prof. Monia El Bour




Programme de Coopération
du
Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027
Projet H.IMPA.RA - A1-1.3-244
Coordinatrice du Projet
Monia EL Bour

Projet cofinancé par l'Union Européenne



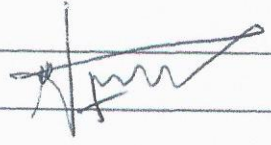
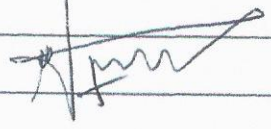






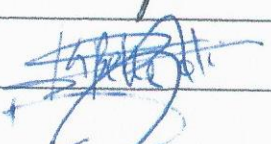
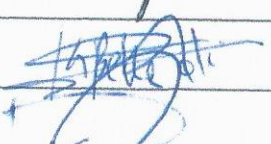
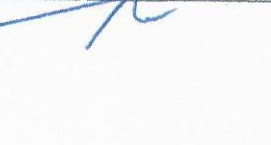
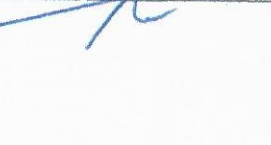


Projet cofinancé par
l'Union Européenne



SESSION DE FORMATION : AUDITEURS TUNISIENS

Tunis, 29 janvier 2026

N°	PROJET	Name	Surname	Signature
1	Auditeur	ABDELLATIF	ABBES	
2	Auditeur	Maroua	ABBES	
3	Auditeur	Wajdi	ABDELHEDI	
4	Auditeur	Hamadi	AKROUT	
5	Auditeur	Jamel	Aloui	
6	Auditeur	Nabil	Amimi	
7	Auditeur	Walid	AMMOUS	
8	Auditeur	hassen	ammous	
9	Auditeur	Haythem	AMOR	
10	Auditeur	Mohamed Salah	AZZABI	
11	Auditeur	SATAA	BEDOUI	
12	Auditeur	Samia	BELHADJ	
13	Auditeur	Karima	Belhedi	
14	Auditeur	SOFIENE	BEN ABID	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

15	Auditeur	Ali	BEN AHMED	
16	Auditeur	nadhem	ben ali	
17	Auditeur	EL MOEZ	BEN AMOR	
18	Auditeur	abir	ben aoun	
19	Auditeur	Mohamed Béchir	BEN DHAOUIA	
20	Auditeur	Mohamed	Ben Ezzine	
21	Auditeur	Bahjet	Ben hamida	
22	Auditeur	Yousri	Ben Hassine	
23	Auditeur	samir	ben jema	
24	Auditeur	AMINE	BEN JEMAA	
25	Auditeur	Chokri	Ben lalkhal	
26	Auditeur	HAYTHEM	BEN MOHAMED	
27	Auditeur	Hassen	Ben Ouhiba	
28	Auditeur	Ahlem	Ben Salha	
29	Auditeur	Mohamed	BESBES	
30	Auditeur	Atef	Bouaouina	
31	Auditeur	Walid	BOUCHOUCHA	

Tunisie
Audit et Conseil

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie





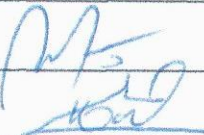

TESIM NEXT

32	Auditeur		Sahl	Bouharb	
33	Auditeur	CKT AUDIT contact@cktaudit.com	Hichem	BOULEYMANE	
34	Auditeur		Skander	BOUSNINA	
35	Auditeur		AKRAM	BOUTAR	
36	Auditeur		ridha	bziouech	
37	Auditeur		Mohamed Hedi	CHAARI	
38	Auditeur		Mohamed Anis	Chaari	
39	Auditeur		Mohamed Amine	Charfeddine	
40	Auditeur		Hichem	CHEKIR	
41	Auditeur		mohamed amine	cherif	
42	Auditeur		Rafik	CHKIOUA	
43	Auditeur		Mohamed	Choyakh	
44	Auditeur		Walid	Chtara	
45	Auditeur		MALEK	DAGHRIR	
46	Auditeur		Lotfi	DAMMAK	
47	Auditeur		Rafik	Daoud	
48	Auditeur		Aymen	DOGUI	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie



TESIM NEXT

49	Auditeur	KHALED	DRIRA	
50	Auditeur	Sofiene	El Bahi	
51	Auditeur	Sonia	EL BENNA	
52	Auditeur	TAREK	EL HAJ SALAH	
53	Auditeur	Mohamed Radhouane	EL HAJAM	
54	Auditeur	Iobna	feki	
55	Auditeur	Amine	Fendri	
56	Auditeur	Mohamed	Fendri	
57	Auditeur	Mahdi	Gargouri	
58	Auditeur	slim	GHORBEL	
59	Auditeur	Ali	GODDI	
60	Auditeur	Hatem	Haddar	
61	Auditeur	NABIL	HAJJI	
62	Auditeur	mohamed khairreddine	Hamza	
63	Auditeur	HAMMA	HASNI	
64	Auditeur	Hela	Hassairi	
65	Auditeur	Wajdi	Hassine	

NEXT MED



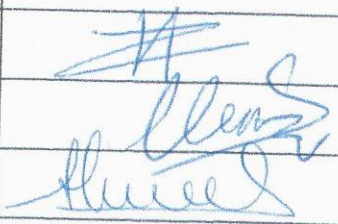



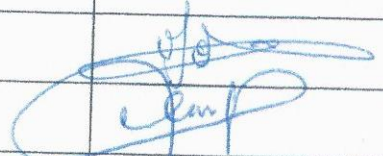
NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

66	Auditeur	mounir	HBAIEB	
67	Auditeur	Rami	HLELI	
68	Auditeur	Housseem eddine	Hosni	
69	Auditeur	Othmane	Jabrane	
70	Auditeur	ACHREF	JABRI	
71	Auditeur	Ahmed	Jabrouni	
72	Auditeur	Mohamed	JAOUA	
73	Auditeur	Mohamed ali	Jaziri	
74	Auditeur	Faroua	Jebabli	
75	Auditeur	Mohamed	JEBIR	
76	Auditeur	Nidhal	Jemaa	
77	Auditeur	ABDELAZIZ	JMAL	
78	Auditeur	Naim	KAABI	
79	Auditeur	ONS	KACEM	
80	Auditeur	Nasser	Kadri	
81	Auditeur	ZIED	KADRI	
82	Auditeur	Walid	Kallel	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

83	Auditeur	Alaa	Kammoun	
84	Aucun	Anis	KARRAY	
85	Auditeur	Chokri	Kchaou	
86	Auditeur	FADWA	KHARRAT	
87	Auditeur	ZIED	KHEDIMALLAH	
88	Auditeur	MOHAMED GHAZI	KHIARI	
89	Auditeur	Ahmed	KHLIF	
90	Aucun	wassim	KHROUF	
91	Aucun	Wajih	KRICHEN	
92	Aucun	SAMIR	LABIDI	
93	Auditeur	Habib	Maalej	
94	Auditeur	MAALEJ-RACHED @LIVE.FR Rached RACHED	Maalej	
95	Auditeur	Mohamed Mehdi	Maazoun	
96	Auditeur	Asma	Maazoun	
97	Auditeur	Zakia	MABROUK	
98	Auditeur	+ Cabinet Fatma Makni Ste EMRAUD fatma	makni	
99	Auditeur	AREF	MALLEK	

NEXT MED











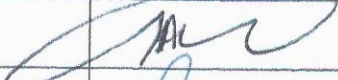


NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

100	Auditeur	MOHAMED	MASMOUDI	
101	Auditeur	Aymen	MCHIRGUI	
102	Auditeur	Houda	Mdallel	
103	Auditeur	BEN OTHMAN	MEHDI	
104	Auditeur	Walid	MEJDOUB	
105	Auditeur	Ahmed	Mejri	
106	Auditeur	Brahim	MEKKI	
107	Auditeur	Mohamed Zied	MHIRI	
108	Auditeur	KAIS	MILADI	
109	Auditeur	Ayman	Mkaouar	
110	Auditeur	Walid	Mlik	
111	Auditeur	Khaled	Mnif	
112	Auditeur	Zied	MOALLA	
113	Auditeur	CHAARI	MOHAMED ANIS	
114	Auditeur	M'hamed	MRABET	
115	Auditeur	Oifa	NANOUS KACEM	
116	Auditeur	Béchir	NEDRI	

NEXT MED






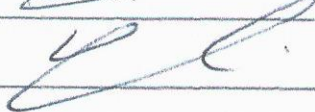





NEXT Italie - Tunisie

117	Auditeur	Leila	Osmen	
118	Auditeur	Sami	Ouannes	
119	Auditeur	IMED	OUERIEMMI	
120	Auditeur	Mohamed yassine	rabah	
121	Auditeur	IMEN	RASSAA	
122	Auditeur	Imen	Rebai	
123	Auditeur	ARBIA	RIAHI	
124	Auditeur	Imen	Rouached	
125	Auditeur	Khalil	SABBAGH	
126	Auditeur	dammak	saber	
127	Auditeur	OUNI	Saber	
128	Auditeur	Amine	Sahli	
129	Auditeur	Ribah	saidi	
130	Auditeur	Houda	Salhi	
131	Auditeur	RANIA	saouli	
132	Auditeur	Jamel	SASSI	
133	Auditeur	Iamia	SAYAHI	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

TESIM NEXT

134	Auditeur	ADEL	SELLAMI	
135	Auditeur	Rim	Sioua	
136	Auditeur	RAKIA	SIOUD	
137	Auditeur	Haykal	SLAMA	
138	Auditeur	Manef	SLAMA	
139	Auditeur	ANIS	SMAOUI	
141	Auditeur	Anas	SOUABNI	
142	Auditeur	Hichem	Taboubi	
143	Auditeur	NIDHAL	TAIEB	
144	Auditeur	WALID	TLILI	
145	Auditeur	Faouzi	Toumi	
146	Auditeur	chiraz	trifa	
147	Auditeur	Wassim	Triki	
148	Auditeur	MARZOUGUI	Walid	
149	Auditeur	Marrakchi	Wassim	
150	Auditeur	Sofiène	WERIEMI	
151	Auditeur	amira	yedaas	

NEXT MED

NEXT Italie - Tunisie

152	Auditeur	Marouen	Zaghouani	
153	Auditeur	ANIS	ZARROUK	
154	Auditeur	Sami	ZAYANI	
155	Auditeur	sami	zouch	
156	Auditeur	Noureddin	ZOUGAH	
157	Auditeur	NABIL	ZRIBI	

158 Auditeur Sabir Ben Hassine
 159 Auditeur (mbs. audit @ topnet.tn) Mohamed Karim SARSAE
 160 Auditeur WASSIT TURKI
 161 Auditeur Lassad Smeidia
 162 Auditeur Mohamed BAHLOUL
 163 Auditeur Tejel'line BEN OU ALI
 164 Auditeur Firas Smaoui
 165 Auditeur Chihab AFFES
 166 Auditeur Anis Malik
 167 Auditeur Tarek¹⁰ Mabrouk
 168 Auditeur Waghi Haddou

169 HATLAOUI Khales



Auditeur

170 Thameur FENDRI



Auditeur (98270158)

171 MOURAD CH AABOUNI



Auditeur.
Auditeur

172 Faouzi SAOUD



Auditeur.

173 Hichem Taboubi



Auditeur
Auditeur
Auditeur

174 Amis Amis



175 Siven Krichen

176 Amis ZeKri

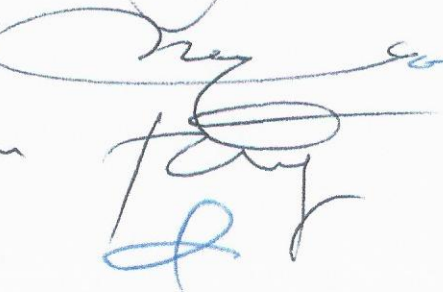
177 Siwan Chahlaoui

178 Mohamed Ghorbel

179 Abderrazek-SOUER

180 BORAHOL Joubin

181 Abin NNARI



contact@exacomaudit.com

Auditeur ~~contact~~
M. Fumana
mmari.abin@exacomaudit.com

mohamed.ghorbel
@dipilabac.com.tn

~~exacomaudit.com~~
~~exacomaudit.com~~

196 70EZ DJENEL

Cabinet ABC

197 Slim SELAMI

Cabinet Slim Sellami

198 Zied Khelifi

199 Njoud Sellami

Cabinet Accor Cosulting

200 Kallel Houssein

3a. Kallel@gmail.com

201 Nedra Jleson

nedra.cabintsonj@gmail.com

202 Imen Boussaïd

imen.boussaïd.kallel@gmail.com

203 Zoghovani Sfiene

zoghovani.sfiene@gmail.com

204 Ahmed Boudaya

ahmed.boudaya@

205 Abdelhamid Kasnech

cabinet-ahmed-boudaya.com

abdelhamid.kasnech@sartamisie.tn

206 Ferida BACHIR

Bats feridabachir@gmail.com

207 Wajdi Guerfala

wajdi.guerfala@gmail.com